



Conseil d'administration du 15 novembre 2024

Membres en exercice : 53

Membres présents ou suppléés : 27

Membres ayant donné mandat : 6

Nombre de voix : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20240126

APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF n°2 - 2024

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 31 octobre 2024, s'est réuni le 15 novembre 2024 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE représenté par Mme Sylvie ARNAL, Mme Jeannine BOURRELY, Mme Marie-Thérèse CHAPPELLE, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Didier COUDERC, Mme Agnès DELSOL représenté par M. Marc CHEVRIER, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, Mme Valérie FUSCIEN représentée par Mme Réjane PINTARD, M. Joël GAUTHIER représenté par Mme Irène LEBEAU, Mme Christine LACOSTE, M. Jean-Pierre LAGANNE, Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT représenté par Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Michaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, Mme Line ROUSTAN, Mme Flore THEROND, M. Alexandre VIGNE, M. Georges ZINSSTAG.

Ayant donné mandat : M. Philippe BILLET à M. Arnaud COLLIN, M. Nicolas DE DAVYDOFF à Mme Michèle MANOA, Mme Mariette EMILE à M. Daniel BARBERIO, Mme Sylvie ROBERT à Mme Marylène PIEYRE, M. René ROSOUX à Mme Catherine CIBIEN, M. André THEROND à Mme Line ROUSTAN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté du 11 mars 2024 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Considérant les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale joints à la présente délibération,

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve :

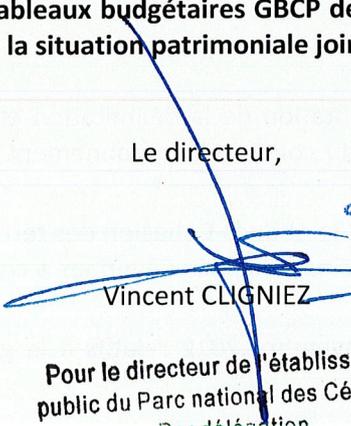
Article 1

- 1) Les autorisations budgétaires suivantes :
- 83,31 ETPT sous plafond et 0,63 ETPT hors plafond,
 - 7 643 606 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 5 770 000 € en enveloppe de personnel,
 - o 1 182 388 € en enveloppe de fonctionnement,
 - o 288 687 € en enveloppe d'intervention,
 - o 402 532 € en enveloppe d'investissement,
 - 7 794 492 € de crédits de paiement dont :
 - o 5 770 000 € en enveloppe de personnel,
 - o 1 122 501 € en enveloppe de fonctionnement,
 - o 238 696 € en enveloppe d'intervention,
 - o 663 295 € en enveloppe d'investissement,
 - 9 285 470 € de prévisions de recettes,
 - 1 490 978 € de solde budgétaire excédentaire.
- 2) Les prévisions comptables suivantes :
- 1 489 668 € d'abondement de trésorerie,
 - + 489 188 € de résultat patrimonial,
 - 873 155 € de capacité d'autofinancement,
 - 1 487 668 € d'augmentation du fonds de roulement.

Article 2

Les tableaux budgétaires GBCP des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale joints à la présente délibération.

Le directeur,


Vincent CLIGNIEZ



Pour le directeur de l'établissement
public du Parc national des Cévennes
Par délégation
Le directeur adjoint
Rémy CHEVENNEMENT

Le président du conseil d'administration,

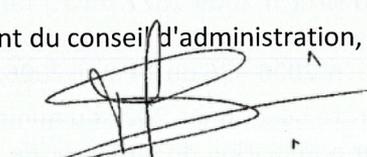

Stéphan MAURIN

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	83,31	0,63	83,94
Rappel du plafond d'emplois prénotifié/notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :	85	Notification de moyens du 06/03/2024	

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3 + 4)	83,31	5 743 300,41	0,63	26 699,59 €	83,94	5 770 000,00 €
1 - TITULAIRES	40,48	3 082 759,69	0	0,00 €	40,48	3 082 759,69 €
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	40,48	3 082 759,69			40,48	3 082 759,69 €
* Titulaires organisme					0	0,00 €
2 – CONTRACTUELS	42,83	2 537 168,94	0,63	26 699,59	43,46	2 563 868,53 €
* Contractuels de droit public	34,58	2 219 653,87	0,63	26 699,59	35,21	2 246 353,46 €
. Contractuels quasi-statut :	21,45	1 135 985,59	0,63	26 699,59	22,08	1 162 685,18 €
δCDI	8,31	455 971,56			8,31	455 971,56 €
δCDD	13,14	680 014,03	0,63	26 699,59	13,77	706 713,62 €
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	13,13	1 083 668,28			13,13	1 083 668,28 €
Autres contractuels de droit public	8,25	317 515,07	0	0	8,25	317 515,07 €
δCDI	0				0	0,00 €
δCDD	8,25	317 515,07			8,25	317 515,07 €
3 a) - CONTRATS AIDES	0				0	0,00 €
3 b) – APPRENTIS	0				0	0,00 €
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)	0				0	0,00 €
4 - AUTRES ELEMENTS DE DEPENSES DE PERSONNEL		123 371,78		0		123 371,78
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacances et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, allocations retraites à la charge de l'établissement)		105 309,52				105 309,52
Action sociale et prestations sociale et médecine du travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine du travail, capital décès)		10 801,78				10 801,78
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (IKV, rachats de jours CET, CSG, versements transport, impôts et taxes associés)		7 260,48				7 260,48
Ligne d'ajustement						0

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité (Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

TABEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES						RECETTES					
	AE			CP			Montants			Montants		
	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024
Personnel	5 801 553	6 000 000	-230 000	5 770 000	5 801 553	6 000 000	-230 000	5 770 000	7 344 537	7 601 817	-207 779	7 394 038
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	969 930	1 000 000	20 000	1 020 000	969 930	1 000 000	20 000	1 020 000	6 884 258	7 171 730	0	7 171 730
Fonctionnement	1 191 268	1 317 340	-134 952	1 182 388	1 326 653	1 687 122	-564 621	1 122 501			0	0
Intervention	249 872	300 000	-11 313	288 687	581 044	329 050	-90 354	238 696	460 279	430 087	-207 779	222 308
Investissement	1 636 710	743 808	-341 276	402 532	1 000 663	1 445 700	-782 405	663 295	861 984	2 323 815	-432 382	1 891 433
										919 720	-125 765	793 954
									628 024	558 284	-275 493	282 791
									233 960	526 611	-31 124	495 488
										319 200	0	319 200
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	8 879 402	8 361 148	-717 542	7 643 606	8 709 912	9 461 872	-1 667 380	7 794 492	8 206 521	9 925 632	-640 161	9 285 470
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)					0	463 760	1 027 218	1 490 978	503 391	0	0	0
SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)												

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel/exécuté *

45 756

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024		CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024
Personnel	5 440 615	5 610 000	-215 141	5 394 859	Subventions de l'Etat	7 036 424	7 371 271	-13 250	7 358 021
<i>dont charges de pensions civiles**</i>	969 930	1 000 000	20 000	1 020 000	<i>Dont contribution versée par l'OFB</i>	6 884 258	7 171 730	0	7 171 730
					Fiscalité affectée			0	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 564 443	3 360 062	-870 191	2 489 871	Autres subventions	432 978	483 817	-32 014	451 803
Intervention (le cas échéant)	580 276	329 050	-90 354	238 696	Autres produits	804 804	1 060 570	-257 779	802 791
TOTAL DES CHARGES (1)	8 585 334	9 299 112	-1 175 686	8 123 426	TOTAL DES PRODUITS (2)	8 274 206	8 915 658	-303 044	8 612 614
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	489 188	489 188	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	311 128	383 454	-383 454	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 585 334	9 299 112	-686 498	8 612 614	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	8 585 334	9 299 112	-686 498	8 612 614

* Le compte de résultat prévisionnel est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). Le compte de résultat exécuté est présenté pour le compte financier.

** Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

74 572

7 131 197

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-311 128	-383 454	872 642	489 188
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	786 156	1 100 000	-300 000	800 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 283	11 283	0	11 283
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	62 969	182 940	9 289	192 229
- produits de cession d'éléments d'actifs	263 961	552 074	-205 096	346 979
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	282 753	300 000	-50 000	250 000
#VALEUR!	-20 000	36 129	837 026	873 155

Vente Ecomusée (319 200€) + La Paro (1 354,50€) + captage Balazu ègnes (2 854€) + véhicules (23 570 €)

Etat prévisionnel/exécuté* de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024		CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024
Insuffisance d'autofinancement	20 000	0	0	0	Capacité d'autofinancement	0	36 129	837 026	873 155
Investissements	978 713	1 445 700	-782 405	663 295	Financement de l'actif par l'État	510 906	1 278 463	-388 008	890 454
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	74 162	42 795	891	43 685
					Autres ressources	263 961	552 074	-205 096	346 979
Remboursement des dettes financières		500	12 620	13 120	Augmentation des dettes financières		8 200	1 610	9 810
TOTAL DES EMPLOIS (5)	998 713	1 446 200	-769 785	676 415	TOTAL DES RESSOURCES (6)	849 029	1 917 660	246 423	2 164 083
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	471 460	1 016 208	1 487 668	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	149 683	0	0	0

* L'état prévisionnel d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le budget initial et le(les) budget(s) rectificatif(s). L'état exécuté d'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés est présenté pour le compte financier.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

7 794 492

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	CF 2023	BR1 2024	Variation BR2 / BR1	BR2 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-149 683	471 460	1 016 208	1 487 668
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	350 694	-1 000	-1 000	-2 000
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-500 378	472 460		1 489 668
<i>Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*</i>	0	0	1 164 766	1 164 766
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	2 958 284	3 429 744	1 016 208	4 445 952
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	797 598	796 598	-1 000	795 598
Niveau final de la TRÉSORERIE	2 160 686	2 633 146	1 017 208	3 650 354

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"